



## Edito

Ce livret vous est remis afin de mieux connaître l'Établissement et faciliter votre installation. Il s'adresse également à votre famille, à vos amis et visiteurs.

La Direction et l'ensemble du Personnel sont heureux de vous accueillir aux Hauts Vents.

Vous bénéficierez d'installations confortables, de services collectifs, de repas équilibrés, de soins médicaux, de loisirs... mais également, vous conserverez votre liberté personnelle.

Vous serez libre d'organiser votre journée comme bon vous semble : rester dans votre chambre, vous promener ou participer aux différentes activités.

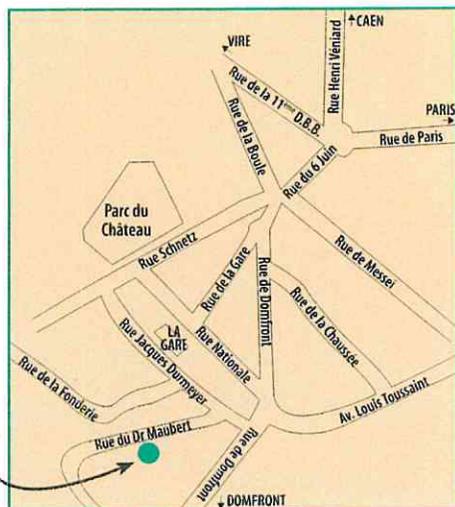
Nous mettrons en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

## Situation géographique

Dominant la ville, elle est située dans un quartier très calme, proche du centre.

Elle est entourée d'un parc où les Résidents peuvent s'y promener à loisirs.

**EHPAD**  
Etablissement Hébergement Personnes  
Agées Dépendantes  
*«Les Hauts Vents»*



## Présentation de L'Etablissement



L'EHPAD, «les Hauts Vents» est un Etablissement privé, agréé par le département, et géré par une association Loi 1901 à but non lucratif. Il est administré par un Conseil d'Administration. Il a ouvert ses portes en 1970 et a été rénové en 2008. L'extension et la restructuration de cette structure ont été réalisées de janvier 2006 à juillet 2008.

Un Conseil de la Vie Sociale a été créé. Cette instance est le lieu privilégié d'information et d'expression des Résidents et de leurs familles.

## Organisation de L'Etablissement

L'Etablissement comporte 103 lits. Le bâtiment est conçu avec deux niveaux, desservi par deux ascenseurs.

Rez-de-Chaussée : 21 lits d'hébergement pour l'unité A (Alzheimer)  
10 lits d'hébergement unité B.

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Etage : 72 lits d'hébergement dont 1 lit d'accueil temporaire.  
et 1 lit d'accueil de jour.

Les services administratifs sont situés au rez-de-chaussée ainsi que les services médicaux.



### Le personnel

Pour assurer au mieux votre bien être et la qualité de votre séjour, l'équipe est composée de : une directrice, un adjoint, une attachée de direction, une secrétaire, un agent comptable, un médecin coordonnateur, un psychologue, une infirmière cadre, des infirmières diplômées, des aides-soignantes et AMP, une ergothérapeute, des agents de service logistique, une animatrice, des lingères, des veilleuses de nuit, un service d'Hygiène des Locaux, un homme d'entretien, des agents de restauration, deux cuisiniers, ...

# Les services proposés

## Le Service Administratif

Il est à votre disposition :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## Le Service Maintenance Hygiène des Locaux

Il contribue par ses interventions à la propreté de l'Etablissement.

## La Cuisine Traditionnelle

Chaque plat est élaboré sur place (un plateau sera servi en chambre si votre santé l'exige). Tous les régimes particuliers sont assurés avec la collaboration du service médical. Vous pouvez inviter votre famille ou vos amis, avec une participation financière, à partager votre repas, (prévenir le secrétariat 24h à l'avance).

La sécurité alimentaire est assurée par des prélèvements mensuels des aliments et des surfaces en cuisine, par un laboratoire d'analyse spécialisé et indépendant. Les menus sont affichés dans les différentes zones de passage de l'Etablissement.

A partir de 15 h 30, le goûter est distribué en chambre selon votre désir ou au restaurant à 16 h 00.



## La Blanchisserie

Le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'Etablissement. Le linge personnel est entretenu par le service blanchisserie de l'Etablissement. Il est important qu'il soit étiqueté à votre nom de préférence en «noms tissés» cousus.

Certains articles de composition délicate ne sont pas conseillés, au risque d'être endommagés. A votre demande, notre lingère peut vous marquer votre linge à vos frais avec les étiquettes de l'Etablissement.



## Le Service Soins



Accompagnement, suivi médical et paramédical.

Le médecin coordonnateur attaché à l'Etablissement assure la surveillance générale des soins.

Sous la responsabilité d'une infirmière cadre, l'équipe assure le suivi de votre prise en charge.

Chaque Résident garde le libre choix de son médecin traitant ainsi que les divers intervenants extérieurs (ophtalmologues, dentistes, pédicure, ambulances...).

## Le Service Animation

Celui-ci organise la vie sociale et culturelle de l'Etablissement avec les Résidents. Tout le personnel de l'Etablissement joue un rôle dans ces activités. Ils sont des moments privilégiés. Dans cet esprit, elles sont organisées dans le respect de la liberté de chacun : jeux de sociétés, travaux manuels, lotos, spectacles, sorties, stimulation cognitive et sensorielle, remise en forme, lecture du journal....



# Les Différents Espaces de Vie

## Votre Chambre



Elle est meublée mais peut être personnalisée par un petit meuble et objets personnels. La possibilité d'y installer le téléphone et la télévision reste à la charge du Résident. En effet, chaque chambre est équipée de prise télévision et téléphone. La mise en service reste à la charge du Résident. Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette avec lavabo, WC et douche.

## Les Salons



Des petits salons sont équipés de fauteuils ou d'une bibliothèque. Ils sont à votre disposition pour y recevoir vos amis. Un grand salon avec télévision est également à votre disposition pour y séjourner à votre gré. Il est également le théâtre des animations.

## La Salle de Restauration

Le restaurant spacieux, lumineux et climatisé, se situe au rez-de-chaussée de l'Etablissement. Il vous permettra de prendre votre déjeuner et votre dîner avec l'ensemble des Résidents :

Le service a lieu à 12 h 00 : déjeuner

18 h 30 : dîner

Il vous est possible de recevoir vos invités le temps d'un repas. Une deuxième salle à manger est réservée à l'unité A (Alzheimer).



Unité B



Unité A

## Patio

Les Résidents de l'unité A peuvent profiter du patio.



## Un Parc Arboré



# Les Espaces Spécifiques

## Kinésithérapie

Une salle de kinésithérapie équipée est à la disposition des Résidents, selon les prescriptions médicales.



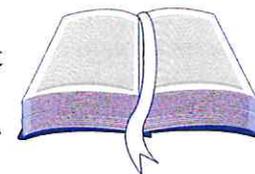
## Salon de coiffure



Une coiffeuse intervient régulièrement dans l'Etablissement. Ses prestations sont entièrement à la charge du Résident. A votre demande, votre coiffeuse personnelle peut venir à vos frais vous coiffer dans l'Etablissement dans l'espace aménagé à cet effet.

## Culte

Un lieu de culte est également à votre disposition. Les ministres de culte de différentes confessions ont accès librement à l'Etablissement. Un office catholique est célébré au sein de l'Etablissement.



# Conditions Générales d'Admission

L'Etablissement accueille des personnes âgées dépendantes. Les admissions sont prononcées par la Directrice après examen du dossier et sur avis du médecin coordonnateur et du cadre infirmier. Le dossier d'admission est retiré auprès du secrétariat de l'Etablissement. Il comprend une partie administrative et un dossier médical qui doit être renseigné par le médecin traitant.

## Les documents à fournir sont les suivants :

- La fiche d'accueil et habitude de vie.
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille.
- La photocopie de la carte vitale. (Elle devra nous être remise le jour de l'admission).
- Une photocopie de l'attestation sécurité sociale.
- Une photocopie de la carte de mutuelle.
- La carte d'affiliation à un régime de retraite, titre de pension et un justificatif du dernier bordereau de versement.
- L'avis d'imposition de l'année antérieure.
- La copie du jugement dans le cas de l'existence d'une protection juridique.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cas d'accident (Art 1382 à 1385 du Code Civil).
- Les dispositions testamentaires.

## Dossier Médical :

- Questionnaire de santé remis par l'Etablissement.
- La grille AGGIR de l'Etablissement.
- Vaccinations à jour.
- La dernière ordonnance médicale.

*Le dossier ne peut être valablement enregistré que lorsque l'ensemble des pièces demandées ont été produites. Aucun avis d'admission ne peut être prononcé sur la base d'un dossier incomplet. Par ailleurs, une visite de l'Etablissement et, une rencontre préalable avec l'équipe est fortement conseillée.*

*Dès lors, que le dossier est validé, la demande est inscrite sur la liste d'attente et gérée en fonction des situations individuelles, des urgences et des disponibilités.*

## Réservation

Compte tenu du nombre de demande, la réservation d'une chambre n'est possible qu'à partir de la date proposée par l'Etablissement (même si l'entrée doit être différée de quelques jours). **Un engagement écrit et signé du Résident et/ou son représentant légal sera demandé.** En cas de refus ou de demande de report, le dossier est de nouveau réintroduit dans la liste d'attente. Au-delà d'un délai de 6 mois, il appartient au demandeur d'informer l'Etablissement du maintien ou non de sa candidature. A défaut de cette information, le dossier peut être retiré de la liste d'attente. En cas de report important, le dossier d'admission devra systématiquement être réactualisé.

**Un Contrat de Séjour et le Règlement de Fonctionnement de l'Etablissement seront signés par les deux parties, lors de son Admission.**

## Frais de séjour

Les frais de séjour sont fixés chaque année par Arrêté du Président du Conseil Général de l'Orne. Le prix de journée concerne l'ensemble des prestations hôtelières et médicales fournies par l'Etablissement.

- Si après un temps de présence, il s'avère que les ressources du Résident ou de sa famille ne suffisent plus à assurer le règlement des frais de séjour. La famille devra constituer une demande d'Aide Sociale, ceci suffisamment tôt, pour qu'aucune interruption n'intervienne dans le paiement des frais de séjour.  
Dans le cas contraire, la famille sera tenue :
  - Soit de régler jusqu'à l'obtention de l'Accord d'Aide Sociale.
  - Soit de reprendre le Résident, jusqu'à l'obtention de cet accord.
- En cas d'admission d'urgence à l'Aide Sociale, la famille sera tenue de nous délivrer une attestation de prise en charge, par la mairie d'origine.

# Vie pratique

 Boissons	<p>Une fontaine d'eau fraîche est disponible dans le salon.</p>
 Courrier	<p>Le courrier est distribué et posté chaque jour ouvrable. Vous pouvez acheter vos timbres, à notre secrétariat.</p>
 Bibliothèques	<p>Des livres sont mis gracieusement à votre disposition dans l'espace bibliothèque.</p>
 Visites	<p>Vos parents et amis sont les bienvenus entre 10 heures et 20 heures. Les heures de repas sont déconseillées.</p>
 Sorties	<p>Vous êtes libres de vos sorties. En cas d'absence, lors d'un repas, d'une sortie ou de vacances, il suffit d'en informer l'accueil ou le personnel soignant afin d'éviter toute inquiétude.</p>
 Repas	<p>Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30. Le déjeuner se prend en salle à manger à 12h00. Une collation est proposée dès 15h30 en chambre ou en salle de restauration à 16h00 (à votre convenance). Le dîner est servi en salle à manger à 18 h 30.</p>
 Repas visiteur	<p>Il vous est possible d'inviter vos proches et amis le temps d'un repas sous réserve d'avoir l'obligeance de le signaler à l'Etablissement 48 heures avant.</p>
 Coiffure	<p>Une coiffeuse intervient régulièrement dans l'Etablissement. Ses prestations sont entièrement à la charge du Résident. A votre demande, votre coiffeuse peut venir à vos frais vous coiffer dans l'Etablissement, dans l'espace aménagé.</p>
 Clés	<p>Vous disposez de la clé de votre chambre.</p>

 Objet de valeur	<p>Il est recommandé aux Résidents de déposer dans le coffre de l'Etablissement leurs objets de valeur, bijoux et argents. L'Etablissement ne pourra être tenu responsable des pertes ou des vols si volontairement vous les gardez dans votre chambre.</p>
 Sécurité	<p>Par mesure de sécurité, il est interdit de fumer et d'utiliser des appareils électriques considérés comme dangereux dans les chambres (radiateurs, ventilateurs, plaques électriques...). Les multirisques doivent respecter les normes de sécurité en vigueur.</p>
 Animaux	<p>Vos petits animaux domestiques ne sont pas admis dans les locaux de l'Etablissement.</p>
 Alcool et tabac	<p>L'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite dans l'Etablissement. Il est interdit de fumer, au sein de l'Etablissement, ainsi que dans votre chambre.</p>
 Pourboires	<p>Le personnel est rémunéré pour vous proposer les meilleurs services. Il lui est interdit de recevoir des pourboires. Il s'exposerait à des sanctions s'il acceptait des gratifications, des espèces ou des objets de valeurs.</p>
 Courtoisie	<p>Le personnel s'engage à mettre en oeuvre sa compétence, à vous respecter et, à être à votre écoute. Aussi, il est dans l'attente d'attitude courtoise et respectueuse de son travail de la part des Résidents et des familles.</p>